



Affiliation

1. Mon association n'est pas encore affiliée à la FFSP :

Je remplis ma demande d'affiliation,

Je choisis une date à ma convenance (en liaison avec le président départemental),

Je remplis ma demande de date,

Je remplis le fiche de cotisation et y joins le règlement correspondant.

2. Mon association est déjà affiliée à la FFSP :

Je choisis une date à ma convenance (en liaison avec le président départemental),

Je remplis ma demande de date,

Je remplis ma fiche de cotisation et effectue le versement correspondant à mon choix (ma cotisation me permettra d'assurer mes bénévoles auprès de la Fondation du Bénévolat*, de diffuser de la musique, de bénéficier des outils de Communication de la FFSP)

* démarche à faire par internet.

3. J'ai déjà organisé une MP :

J'ai un N° d'affiliation (FXXXX),

Je reçois chaque année au mois de mars les éléments pour l'inscription de l'année N+1,

Je renvoie les éléments avant la date indiquée.

4. Je n'ai jamais organisé de MP :

Je demande un dossier à la FFSP : 2 rue de Sarrelouis 67000 Strasbourg,

Je renvoie mon dossier avec les pièces administratives.

Mon dossier est soumis au Comité Directeur ; il est validé.

Je reçois mon N° d'affiliation (FXXXX)

J'envoie le dossier au Comité départemental.